# Mon vieux Porrentruy : chez les pharmaciens

Autor(en): **Ceppi, Ernest**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **34 (1929)**

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-684911

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

**Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

**http://www.e-periodica.ch**

# Mon vieux Porrentruy (II)

## Chez les pharmaciens

par le Dr Ernest Ceppi

---

### I. Un vieux mortier

La pharmacie ! Elle aura été le tiers de ma vie. Né dans une officine, j'y passai mon enfance, ma jeunesse ; et, lorsque les études m'éloignèrent de la maison paternelle, j'y revenais en vacances et reprenais avec plaisir contact avec les bocaux et les tiroirs sur lesquels, petit garçon, j'épelais les lettres de l'alphabet. Je revois encore ces étiquettes familières : aqua rosarum, aqua melissae, tinctura chinae, lignum quassiae, mumia vera et cent autres. (1) Devenu grand, je fus initié par mon père à la manipulation des drogues, aux multiples préparations qui constituaient alors l'exercice de la profession. Et il y avait de la besogne. En ce temps-là, le pharmacien préparait lui-même une foule de remèdes qui lui arrivent aujourd'hui tout préparés par quelques grandes fabriques. On distillait non seulement l'eau, mais la menthe, la mélisse, les roses ; on confectionnait les extraits, des pilules, des macérations, des teintures, des infusions des décoctions. La fabrication des sirops nous occupait aussi, et jamais je n'ai plus goûté de sirop de framboises aussi exquis que celui qui venait de chez nous. Lorsqu'on préparait le sirop de Tolu, la maison était littéralement embaumée pour tout un jour. Avant d'être médecin, j'ai donc travaillé comme commis et garçon de laboratoire et l'on me permettra de dire que dans cette maison de la grand'rue qui garda longtemps son air vieillot, on fit durant trente ans de la pharmacie honnête. Le métier était dur alors et peu rémunérateur, si l'on songe à la diversité et à la délicatesse d'opérations exigeant une attention de tous les instants et le sentiment profondément ancré d'une responsabilité avec laquelle on ne saurait transiger. De ce milieu, de ce

---

1) Je demandais un jour à mon père ce que les **momies** pouvaient bien avoir à faire avec la pharmacie. Il me répondit qu'elles entraient dans la composition de certains breuvages prescrits par les vétérinaires.

laboratoire et de ce magasin encombré de cornues, de verrerie, de vases antiques aux formes bizarres et qui feraient aujourd'hui la joie des collectionneurs, je n'ai conservé qu'un objet ; mais il m'est doublement cher, d'abord à cause de son ancienneté, et ensuite parce qu'il porte les marques du travail professionnel. C'est un très beau mortier de bronze transmis à mon

**Mortier provenant de la pharmacie Ceppi, à Porrentruy, et datant de 1708**

père, Jacques Ceppi, par une lignée de pharmaciens qui tous ont vécu à Porrentruy. Cet objet est daté et signé, son authenticité est donc certaine. Il mesure trente et un centimètres et demi de hauteur et il est large de 36 centimètres au niveau de son bord supérieur. Deux anses permettent de le déplacer et de le soulever. L'inscription suivante, tracée en relief, fait le tour du mor-

tier : *H. Heinrich Weitnauer gos mi in Basel fir Her Jean Germain Tardy. 1708.* En outre, le mortier en question est orné de deux écussons semblables figurant les armes de ce Tardy : un oiseau paraissant être une cigogne ou un héron tenant en son bec un serpent. Cette armoirie est reproduite au-dessus de la porte d'entrée d'une maison située dans le haut de la ville, et elle est accolée à l'armoirie des de Billieux, ce qui s'explique par les alliances de ces familles. (1)

Mon mortier montre plusieurs fissures, signes des coups portés par le pilon contre ses robustes parois. Car, sans parler de ses prédécesseurs, mon père a pilé, sa vie durant, et l'écorce

**Grillage surmontant la porte d'entrée de la maison Alfred Ceppi et montrant les armoiries accolées des de Billieux et des Tardy.**

de quinquina, et la cannelle, et les racines de gentiane, de valériane, etc. Cet ustensile vénérable n'était guère à l'honneur. Remisé dans un sombre réduit, il voyait rarement le jour, et c'est seulement dans les dernières années de notre pharmacie que j'eus enfin l'occasion de l'examiner de près et d'en découvrir la valeur. Dès que je pus l'acquérir, grâce à l'obligeance d'un

1) Cette propriété devint par la suite celle du baron de Reinach-Hirtzbach, auquel elle fut achetée en dernier lieu par mon frère, Alfred Ceppi, président du Tribunal et du Conseil de bourgeoisie, récemment décédé. La galerie dont est flanquée cette maison du côté est, est bien connue des bruntrutains. Elle a été construite sur le mur même de la ville ensuite d'une concession des autorités et Conseils de Pourrentrui (1771).

ami, (car il avait été emporté de Porrentruy avec tout le mobilier pharmaceutique) je le conservai jalousement auprès de moi. Transformé en vase pour une plante verte, il me rappelle chaque jour ma chère pharmacie et reste mon fidèle compagnon.

Le musée historique de Bâle possède deux de ces mortiers de bronze et ils sont également signés *Weitnauer*. L'un montre deux anses en forme de dauphins et sur les deux faces les écus accolés d'Ulrich Ritz-Tschudin et de sa femme, de Bâle. On y lit l'inscription : *Hans Fridrich Weitnauer gos mich anno 1685. Sine Numine frustra — Deus adjutor meus — Ulrich Ritzius.* L'autre a aussi des anses semblables sans autre décoration. Autour du bord se trouve l'inscription suivante en creux : *H. Heinrich Weitnauer gossmi fir Her Reinhart-Harscher Anno 1700.* Je dois ces renseignements à M. F. Gysin, conservateur actuel du musée, qui a bien voulu également me donner quelques indications sur cette dynastie de fondeurs bâlois connus dès 1675 et dont le dernier mourut en 1816. Je me souviens d'avoir admiré déjà l'un de ces deux mortiers qui certainement n'avait jamais été utilisé comme tel, et avait été exposé, comme objet de luxe, dans la devanture du pharmacien. Sa conservation est, pour ce motif, parfaite ; et il ne montre naturellement pas la patine de celui qui fait le sujet de cette communication et qui d'ailleurs avait attiré l'attention du conservateur d'un de nos grands musées suisses, lorsqu'il était encore en exil, loin de Porrentruy.

## II. Les Tardy

Qu'étaient ces Tardy possesseurs de cette relique, dont la séparation momentanée m'avait véritablement désolé ? Une famille de pharmaciens et aussi de médecins. J'ai réuni sur elle quelques notes et voici les plus intéressantes. Le premier dont j'ai eu connaissance s'appelait Jean-François Tardy. Il naquit en 1615 et mourut en 1678. Sa femme Clémence Choulat, décéda en 1861. Son fils, Jean-Germain (I), né en 1645, décédé en 1686, épousa en 1680 Anne Guillaumette Bennot, fille de Jean-François, receveur du Prince à Delémont, décédé en 1677, et d'Adélaïde Mahler. Celle-ci épousa en secondes noces (1691) Emeric Lachausse, chirurgien du Prince. Ce Jean-Germain était conseiller de ville et pharmacien. Il eut de son mariage 4 enfants, dont Jean-Germain-Joseph Tardy (II), né en 1681, conseiller de ville, maître bourgeois, prévôt, décédé en 1749. Il épousa en 1712 Marie-Marthe du Saulcy, née en 1685, fille de Pierre-Ma-

thieu et de Marie-Aloyse L'Hoste, décédée en 1762. De ce mariage sont nés 9 enfants, dont

Jean-Hartmann-Germain, né en 1714, Docteur en médecine, conseiller aulique, décédé en 1742.

Joseph-Alexis, né en 1719, conseiller impérial et royal à Trieste où il mourut en 1755.

Pierre-Joseph-Ignace, née en 1721, Docteur en médecine, physicien de la ville, maître bourgeois, puis prévôt, conseiller du Prince-Evêque, mort en 1786.

Marie-Marthe-Thérèse, née en 1723, décédée en 1785. Elle épousa Joseph-Dominique Billieux, avocat, puis chancelier.

Melchior-Joseph, né en 1726, prêtre, provicaire général et official de l'Evêque de Bâle ,prévôt de la Collégiale de St-Ursanne en 1779, mort en 1787, le dernier de sa race.

Une question qui m'intéressait particulièrement était de savoir où se trouvait la pharmacie Tardy. La possession du vieux mortier, datant de plus de deux siècles, l'ancienneté de la maison qui abritait l'officine paternelle, maison assez caractéristique du Porrentruy moyenâgeux, me firent admettre longtemps que les Tardy s'étaient installés là, dans cet immeuble portant aujourd'hui le no 6 de la grand'rue, presque en face de l'hopital, et correspondant au no 185 du plan de la ville dressé en 1752. Mais cette opinion n'était pas fondée et je dus l'abandonner complètement à la suite d'une correspondance échangée avec M. le juge d'appel L. Chappuis, lequel s'intéresse à notre histoire locale et qui m'a aisément convaincu que les Tardy demeuraient ailleurs. Je lui suis extrêmement reconnaissant d'avoir bien voulu contribuer à élucider cette affaire qui était pour moi d'une certaine importance. Sans entrer ici dans les détails de cette démonstration appuyée sur des textes précis, je dirai que le pharmacien Jean-François Tardy, d'après un inventaire de 1678, possédait déjà la maison no 57 du plan de 1752. Elle passa à son fils Jean-Germain (I), à son petit-fils Jean-Germain (II) et à son arrière-petits-fils Pierre-Joseph Tardy, prévôt. Cette maison fait le coin de la rue de la Poste actuelle, côté est, avec la rue centrale( autrefois rue Traversière), et porte aujourd'hui le no 2. Ceux qui habitaient Porrentruy il y a une quarantaine d'années se souviennent qu'il y avait là un magasin d'épicerie tenu par Charles Bailly. Le bâtiment, complètement transformé, était occupé jusqu'à ces derniers temps par un représentant des usines Peugeot, fabrique réputée de cycles et d'automobiles.

En 1756, Pierre-Joseph-Ignace Tardy loua sa pharmacie à *Jean-Jacques Kendler*, apothicaire, à raison de 300 livres bâloises par an. Ce Kendler, originaire de la Saxe (1719-1781) se

rendit plus tard acquéreur du no 192 du plan de 1752, au côté ouest *de la Cigogne*, no 191. Il épousa une fille de l'archiviste Maldoner, et leur fils Léopold K. (1760-1805) fut apothicaire dans cette même maison no 192.

A cette époque apparaît un nouveau nom, celui de *François-Joseph-Alexandre Valence*, le prédécesseur de mon père. Né à Huningue en 1784, il avait acheté en 1807 la pharmacie de Melle Agnès Kendler. Il épousa, en 1809, Marie-Françoise Trincano, fille d'Antoine, négociant, originaire de la Lombardie, et de Bovera Marie-Ange d'Aleco. Il eut une deuxième femme, Elisabeth Queffesme, et mourut le 23 mai 1852.

Valence était bourgeois de Porrentruy. Sa sœur Marie-Jeanne-Elisabeth avait épousé en 1777 Georges-Frédéric Schweitzer, ancien médecin du Prince-Evêque de Bâle, dont la maison existe encore au faubourg, à côté de celle de Melle Joséphine Fattet, et appartient aujourd'hui à Mme Charles Gnos.

Je ne saurais dire à quelle époque Valence changea de domicile et vint habiter la grand'rue. Toutefois c'est bien des époux Alexandre Valence que le pharmacien Jacques Ceppi acquit la maison portant actuellement le no 6 (correspondant au no 185 du plan de 1752) suivant vente notariée Népomucène Elsaesser du 3 octobre 1850. Né à Delémont en 1823, mon père avait étudié à Paris, où en ce temps déjà allaient des jurassiens, et je conserve pieusement les certificats signés des grands noms de la chimie d'alors : Orfila, Thénard, Dumas, dont il avait suivi les cours.

On comprend maintenant par quelles péripéties passa notre fameux mortier et comment il fut transmis des Tardy aux Kendler, de ceux-ci à Valence et finalement à Jacques Ceppi (1823-1879).

## III. Le dernier apothicaire

A peu près en face de la maison des Tardy existait autrefois une officine dont le patron portait un des plus vieux noms de la cité : l'apothicaire Jean-Georges L'Hoste. Elle était au no 1 de notre rue de la Poste actuelle et est occupée aujourd'hui, après d'importantes transformations, par M. Paul Cuttat, pharmacien. Georges L'Hoste naquit en 1766 ; il était bourgeois et conseiller du magistrat. Il eut deux femmes, Elisabeth Loos et Hélène Schneider, et onze enfants dont nous avons bien connu la religieuse hospitalière, décédée en 1891, après 57 ans de profession, et l'abbé à la mine austère, qui fut professeur et principal au Collège de Porrentruy et mourut curé de Moutier en 1865.

L'apothicaire L'Hoste portait des souliers à boucles de cuivre, des bas à côtes, la perruque Louis XVI à marteau, la culotte noire, un habit brun rehaussé de boutons jaunes. Cet homme grave faisait la joie des gamins qui, l'apercevant dans la rue, lui criaient :

| | |
|---|---|
| Perruq'a quâ, | Perruque à queue, |
| Tiuass que t'é fait tai quâ ? | Qui t'a fait ta queue ? |
| Le perruquâ ? | Le perruquier ? |
| Cobîn t'a té dmendâ ? | Combien t'a-t-il demandé ? |
| Six liara ! | Six liards ! |

Cela diffère un peu de notre patois ajoulot de la seconde moitié du XIX$^{e}$ siècle. Mais je n'ai pas cru devoir y apporter de correction.

Ces détails amusants m'ont été fournis par Mme Dupasquier, veuve et mère de pédagogues distingués. Arrivée à un âge avancé, elle avait connu l'apothicaire, sa famille, ses amis ; et c'est en quelque sorte sous sa dictée que j'ai noté ces particularités de costume et ces traits de polissonnerie enfantine, toujours la même en tous les temps et en tous les lieux.

Mort seulement le 17 mai 1858, Georges L'Hoste était le dernier représentant de cette vénérable confrérie qu'allait remplacer la pharmacie moderne.

* * *

Profession honorable entre toutes, profession libérale, profession d'intellectuels, pépinière de savants et de travailleurs désintéressés cultivant la science pour elle-même, la pharmacie a droit à l'estime et à la reconnaissance publiques. On ignore généralement que les pharmaciens peuvent revendiquer une grande partie des découvertes mémorables qui ont tiré l'homme de l'ignorance, l'ont aidé à vivre, et dont l'ensemble représente le patrimoine matériel de notre civilisation. C'est parce que je sais tout cela, qu'après avoir évoqué des souvenirs qui me tiennent au cœur je jette sur ce glorieux passé un regard empreint de mélancolie. Depuis le milieu du XIX$^{e}$ siècle en effet, les temps sont bien changés, et je voudrais pouvoir dire que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes. Au risque d'encourir le reproche de n'être pas à la page, je déplore les progrès incessants de la *commercialisation*, l'étouffement de la science au grand jour par les remèdes secrets (les pires ! ), l'accroissement inouï des produits incontrôlables, la publicité des gazettes mondiales

en faveur des charlatans de toutes catégories, l'emprise de sociétés puissantes disposant d'une réclame à jet continu et exploitant « le bourbeux océan de la bêtise humaine ».

La médecine a aussi ses misères : son émiettement en d'innombrables spécialités, qui suppriment les vues d'ensemble, et dont plusieurs ne sauraient se justifier ; l'apparition sournoise de l'esprit de réclame né d'une concurrence effrénée ; le mépris de certaines disciplines ; l'oubli de la déontologie (à peine enseignée d'ailleurs) ; le boulet des lois de protection sociale faites sur le dos des médecins ; la disparition du médecin de famille, qui avait connu souvent trois générations (avantage dont l'importance échappe aux esprits du XX$^{e}$ siècle) ; l'indifférence des pouvoirs publics à l'égard des guérisseurs, rebouteurs, empiriques ; la tolérance des tribunaux pour tout ce qui concerne l'exercice illégal d'une profession qui devrait être protégée, l'Etat conférant seul des diplômes après de longues et coûteuses études. Et, pour finir, je souhaite aux disciples de l'officine de ne mériter jamais (en y changeant un mot) la phrase cinglante qu'un de mes amis décochait dans l'intimité à l'adresse d'un confrère aujourd'hui disparu :

« Il a élevé la médecine à la hauteur d'une industrie ». (1)

Hélas ! *Dî tale omen avertant !*

1) Cette phrase lapidaire est tombée de la bouche du regretté Dr Pierre Boéchat, qui pratiqua durant une vingtaine d'années à Bonfol et à Fribourg. Ancien interne des hôpitaux de Paris, Boéchat, comme la plupart de ceux qui ont étudié jadis dans les Facultés françaises, avait une haute idée de sa profession. Honneur à sa mémoire !

# Quelques considérations sur les conditions d'établissement des Juifs sous les Princes-Evêques

par le Dr Schoppig, médecin, à Delémont

---

Un des premiers documents concernant les juifs dans l'Evêché, un des plus anciens peut-être de Suisse, est celui fourni dans Urbain du XV^e^ siècle, chronica Alberti argentinensis 1349.

Il concerne les juifs d'Asuel : Voici les faits :

« En 1349, les juifs d'Asuel furent accusés d'empoisonner les « fontaines et de mêler aux foins et à la nourriture des substan- « ces vénéneuses. Pour ce fait avoué par eux-mêmes, ils furent « poursuivis. Le Conseil de Bâle délégua des messagers à Asuel, « où l'on instruisit contre les juifs. Plusieurs furent exécutés. « Ces messieurs rapportèrent que trois juifs y avaient avoué que « baptisés ou non, ils avaient eux-mêmes préparé le poison. »

Nous ne voulons plus revenir sur cette question, mais reconnaître loyalement que le pape Clément VI (Episcopus Basiliensis ajudices extrit 348) intervint énergiquement en faveur des juifs et condamna ces pratiques.

Il existe à la Tour des Prisons à Berne où sont conservées les archives jurassiennes, un ensemble de documents, catalogués, sous le nom d'Actes et règlements concernant les juifs de la principauté de Bâle, Patente de Protection — environ 205 documents, sur 414 feuillets.

On trouvera également dans la *Basler Zeitschrift für geschichte und Altertnmskunde* 1906, tome II, un travail du Dr Nordman de Bâle, concernant *l'Etablissement d'un cimetière juif à Zwingen*. Rien dans les *Actes* de l'Emulation, concernant cette question, un peu spéciale, il est vrai ; c'est pourquoi nous nous sommes permis de faire ce petit travail.

D'après l'auteur, ce cimetière juif de *Zwingen*, dont il donne un plan, un schéma et une disposition géographique, ainsi que des détails sur les pierres tombales retrouvées partiellement, serait dû aux nombreuses et terribles persécutions dont les juifs auraient été l'objet dans les pays voisins. Son éta-

blissement remonterait très probablement à l'année 1573, sa durée aurait été de 150-200 ans environ et on y aurait enterré probabement 350 à 400 morts provenant des pays voisins, surtout d'Alsace.

Un des premiers documents concernant l'établissement d'un juif dans la principauté remonterait à 1542. Quoi qu'il en soit, c'est à la suite d'une ordonnance datée d'*Innsbruck* (1er juin 1574), par laquelle *Ferdinand d'Autriche*, ordonne à tous les juifs et autres usuriers de quitter ses Etats, sous menace de mort et destruction, que l'*Evêché plus hospitalier*, recueillit un certain nombre de juifs. C'est de ce moment que datent les *Acta judaica*, de la Tour des Prisons, cités plus haut.

Persécutés par les Etats environnant la principauté ils furent accueillis par le Prince-Evêque d'alors, Melchior de Lichtenfels, et traités avec beaucoup de tact et de bienveillance. Cette sympathie n'allait pas sans éveiller des remontrances de ses ombrageux voisins. Citons à titre documentaire, le conflit qu'eut le Prince avec la puissante ville de Bâle, alors *réformée*. Il ne manque pas d'âpreté :

Le 17 décembre 1567 le président de la ville de Bâle rend le Conseil attentif qu'un *juif* s'était établi à Allschwyl, probablement sans l'autorisation du Prince et que celui-ci devait être expulsé, attendu qu'il était dangereux pour la population. Le 7 janvier 1568, le prince Melchior de Lichtenfels répond que l'établissement de ce juif avait été fait avec son autorisation et que la plainte à son égard était non motivée, qu'on avait conseillé à ce juif de s'abstenir d'avoir des relations avec les gens de Bâle-ville, qu'au surplus l'évêché avait agi dans la plénitude de ses droits et compétences et qu'il ne s'occupait pas de ce qui se passait à Bâle.

Le conseil de la ville de Bâle ne se tint pas pour battu : il revient à charge et demande à nouveau, le 28 janvier 1568, au prince d'expulser ce juif indésirable.

De nouveau, le prince-évêque s'y refuse et le 12 février 1568 il avise le conseil de la ville de Bâle « que ce n'est pas par besoin de lucre qu'il garde ce juif dans ses Etats, mais uniquement parce qu'il lui répugnerait de renier sa signature, lorsqu'il a pris ce juif sous sa protection. »

Le 28 février 1568, le conseil de la ville de Bâle répond au Prince et devient menaçant, en l'avisant que dorénavant il ne prendra plus en considération les vœux de l'évêché, si le prince-évêque ne veut pas intervenir.

Le prince-évêque ne répond plus et ne donne pas d'autres suites à l'intervention bâloise. mais le droit d'établissement de ce juif indésirable est renouvelé à plusieurs reprises et mainte-

nu. Le conflit finit par perdre de son acuité et la ville de Bâle elle-même décide d'autoriser ce juif à se rendre d'Allschwyl à Bâle. On lit aux pages 123 et 124 des *Acta judaica* que le juif d'Allschwyl « Joseph, en raison des loyaux services qu'il nous a rendus à *nous-mêmes (donc au Prinve-évêque)*, et aux nôtres, reçoit la grâce de s'établir pour sa vie entière, ainsi que sa famille et ses descendants à Allschwyl. » C'est le premier acte permettant à un juif de s'établir de façon permanente, et non pas à être autorisé uniquement pour 2, 3, 4 ou 5 ans. Ce juif exerça la médecine et eut des démêlés avec ses collègues. (Cité dans Th. Platter.)

Le 5 octobre 1588, son gendre reçoit également la même autorisation de s'établir à Allschwyl, à condition qu'il ne fasse pas d'usure et ne s'occupe que de plantes et de médicaments comme son beau-père.

La feuille 138 indique que le fils de ce juif, Joseph, d'Allschwyl, qui exerçait probablement l'art de guérir avec ses plantes se fit baptiser et donne force détails sur la cérémonie à Allschwyl.

Enfin, le 18 juin 1591, Jacob Hirsch, juif de Hottingen, demande l'autorisation de vendre des plantes et d'exercer l'art de guérir dans l'évêché.

Cette large tolérance de l'évêché engagea d'autres juifs à s'y établir et on fut bientôt obligé d'en établir une statistique. En 1576, la liste suivante fut dressée, avec les années d'autorisation.

Elle vaut la peine d'être reproduite :

Ehemal. fürstbisch, baselsches Archiv,
*Abt. B. 216/50 : Juden*
*1576 : Verzeichnis der Juden*
*Région de Schliengen*

*Isaac* und *Osswaldt*, Juden zu Schliengen, sindt auffgenommen worden den 4. ten Augusti anno 1569, sechs Jar lang, sindt ire Jar angangen auff Georgii anno 1570, enden sich auff Georgii diss lauffenden 1576 Jars.

*Joseph*, Judt daselbsten, ist auffgenommen den 10. ten Julii anno 1571, 5 Jar.

*Salomon*, Judt zu Schliengen, ist auffgenommen den 5. ten Novembris anno 1571, 4 Jar.

*Abraham*, Judt zu Schliengen, den 17. ten Septembris anno 1572, 4 Jar.

*Hirz*, Judt zu Schliengen, den 8. ten Julii anno 1574, 5 Jar.

*Bluemlin*, Judin daselbsten. Wittfrauw, den 9. ten Julii anno 1574, 5 Jar.

*Région de Steinenstatt*

*Mosse*, Judt zu Steinenstatt, ist auffgenommen den ersten Augustii anno 1570, 5 Jar lang.

*Raphael*, Judt Daselbsten, den 19. ten Junii anno 1572, 4 Jar lang.

*Région de Haltingen*

*Abraham*, Jud daselbsten, den 23. ten Decembris anno 1572, 4 Jar lang.

*Région de Muchen*

*Mosse*, Jacob Juden Sun zu Mauchen, den 26. ten Martii anno 1574, 5 Jar.

*Région d'Istein*

*Mosse* und sein Doctermann *Helias*, Juden daselbsten, den 28. ten Aprilis anno 1573, 5 Jar lang.

*Benedict*, Judt, den 9. ten Julii anno 1574, 5 Jar lang.

*Région de Almschweyler*

*Joseph*, Jud daselbsten, den 10. ten Septembris anno 1574, 5 Jar lang.

*Région de Röschentz*

*Michel*, Judt sampt sein Sun *Mathis* und Schwager *Salomon*, den 27. ten Aprilis anno 1574, 5 Jar lang.

*Région de Zwingen*

*Leuw*, Judt daselbsten, den 14. ten Octobris anno 1573, 5 Jar.

*Isaac*, Judt, den 2. ten Octobris anno 1574, 5 Jar lang.

*Région de Huttingen*

*Mosse*, Judt zu Huttingen, den 22. Martii anno 1575, 5 Jar.

*Marx* und *Mosse*, Juden daselbsten, den 4. ten Maii anno 1575, 5 Jar.

Peu à peu d'autres autorisations furent accordées et on retrouve des traces de séjour et d'établissement à Laufon, à Blauen, Liesberg, Wahlen, Kreuzlingen, Dittingen, Brisslach, Zwingen, etc. A Porrentruy s'établit un juif du nom de Hirsch. Dans la feuille 41 des *Acta Judaica* nous lisons qu'une petite colonie juive assez importante existait à Charmoille : colonie juive

relativement intéressante pour l'époque, surtout à cause de l'exploitation des mines de Charmoille, et peut-être à cause de certaines prébendes et de négoce nécessaire.

Les juifs qui avaient reçu le droit d'établissement dans la principauté étaient soumis à des taxes de percepteur, à des redevances, aussi bien au Prince pour leur droit d'établissement qu'à des taxes locales, variant dans chaque cas, avec l'endroit, la personne. le lieu ou la durée de séjour . Elles étaient probablement analogues aux taxes de colportage prévues dans l'ancienne législature du canton de Berne. Redonner un détail de toutes ces taxes et perceptions serait trop ennuyeux. Nous n'en retiendrons qu'une parce que la plus intéressante. Elle ne se trouve pas dans les *Acta judaica* de Tour des Prisons. La voilà dans toute sa saveur :

« Si un juif, soit homme, soit femme, ayant un sauf conduit de l'évêque de Bâle ou de ses officiers, passe par le village de Glovelier, il donne de péage 30 deniers bâlois et si sa femme est enceinte, l'enfant dans son ventre doit autant que père et mère. »

Cela donnait-il matière à discussion, ou le percepteur de ces taxes était-il assez clairvoyant pour établir à priori un jugement sûr ; l'histoire ne le dit pas.

La large tolérance dont fait preuve le Prince-Evêque *Melchior de Lichtenfels* à l'égard des juifs en leur accordant de droit l'établissement et une certaine liberté fut très mal vue par la cour d'Autriche. A sa mort, en 1575, et lors de l'élection du Prince-Evêque *Christophe de Blarer*, celui-ci dut s'engager solennellement avant son élection (feuille 82, 83, 86) à l'exclusion et à la destruction de ceux-ci ou, comme disent les originaux, *zùr Abschaffung :*

L'homme de génie qu'était *Christophe de Blarer* ne tenait nullement à appliquer ses promesses. Dans les premiers actes après sa nomination il demande à être délié de celles-ci. N'y parvenant pas, il cherche à en renvoyer l'exécution. En 1577, à la demande du chapitre de Fribourg où s'était réfugié le chapitre de Bâle, jusqu'à la construction de la cathédrale d'Arlesheim, il ordonne une prolongation d'établissement aux nombreux juifs installés dans la principauté. Il dit, entre autres, qu'il faut laisser aux créanciers des juifs le temps de se faire rembourser leurs créances, et aux juifs celui d'exécuter leurs engagements. Mais les instances en haut lieu se firent plus pressantes, les instructions deviennent plus rigoureuses et, en 1581, le Prince-Evêque doit renoncer à accorder une nouvelle prolongation d'établissement aux juifs. (Feuille 117). Ceux-ci disparaissent pendant un certain temps de l'évêché, et ce n'est qu'en

1602 qu'on trouve un nouveau permis d'établissement pour un juif qui habite à *Aesch*. En 1668, le Prince-Evêque *Conrad de Roggenbach*, dans un document daté de Porrentruy, invite son conseiller (Rath und Vogt) à laisser enterrer les juifs sans les molester et en leur laissant leurs us et coutumes. En 1672, cet ordre est renouvelé. Sous cette large tolérance la communauté d'Allschwyl aux portes de Bâle devint très prospère. Cela ne fut pas sans exciter les convoitises et les plaintes. A l'avènement de Jacques Rink de Baldenstein, la destruction de cette cité fut décidée. Le 16 mai 1694, les juifs d'Allschwyl furent cités à comparaître en délégation à Porrentruy devant le Conseil, sous peine, en cas de non comparution, d'encourir la sévérité du procureur. Le 3 juillet 1694 leur expulsion fut décidée.

Nous espérons que ces quelques données auront un peu contribué à l'histoire si intéressante de la principauté. Nous ne prétendons pas avoir été complet, les documents sur les juifs étant très variants. (Trouillat III p. 614, 1349 Jullii, Episcopus Basiliensis à judicis extut).